



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Nantes, le 09 juin 2022

Service des risques naturels et technologiques  
Division risques chroniques

Nos réf. : SNRT-2022-0320  
Affaire suivie par : Lucinne Raimbault  
smt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 02 72 74 76 30

**Objet : Mise en consultation pour validation de(s) secteur(s) d'information sur les sols (SIS) dans le cadre de la révision annuelle de la liste de SIS**

**PJ :** Annexe 1 : liste et dossier projet SIS

Madame, Monsieur,

En 2018, dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les services de l'État ont identifié en lien avec les collectivités locales des sites répondant aux critères d'intégration au dispositif des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Les SIS visent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Votre collectivité a été consultée sur la liste des premiers sites SIS sur votre territoire. L'arrêté préfectoral instituant ces SIS a été signé en juin 2020.

Dans le cadre de la révision annuelle de la liste de SIS, des sites peuvent être ajoutés, modifiés ou supprimés sous réserves de fournir des justificatifs appropriés.

Vous trouverez en annexe 1 le projet de Secteurs d'Information sur les Sols, proposé pour le territoire de votre collectivité. Le site est lié à une ancienne activité minière. Ce site avait déjà été identifié lors de la première vague de création des SIS pour la Vendée. Suite aux sollicitations du propriétaire initialement identifié, le parcellaire du site a été modifié. Le site dispose d'une fiche descriptive, jointe à ce courrier.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, votre avis est attendu dans un délai de 2 mois à compter du présent courrier. Une procédure de consultation du public et d'information des propriétaires concernés sera menée en parallèle de cette saisine dans les prochaines semaines.

**Communauté de communes Saint-Fulgent- Les Essarts**  
**2 rue Jules Verne**  
**85250 SAINT-FULGENT**



5 rue Françoise Giroud – CS 16326  
44263 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 72 74 73 00  
Mel : [smt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:smt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)

L'arrêté préfectoral final instituant les SIS dans les collectivités concernées, sera publié en fonction des retours des différentes consultations au cours du troisième trimestre 2022.

Pour rappel, une fois les Secteurs d'Information sur les Sols actés, ces derniers devront être annexés au Plan Local d'Urbanisme ou son équivalent. De plus, tout porteur de projet de construction ou d'aménagement sur un terrain répertorié en tant que SIS devra faire attester de la réalisation d'étude de sols et de mesures de gestion de la pollution associées permettant de s'assurer de la compatibilité entre le nouvel usage projeté et l'état des sols. Enfin, le public sera informé de la création de ces nouveaux secteurs, notamment via leur mention dans les certificats d'urbanisme et dans l'information acquéreur locataire et via leur mise en ligne sur un site internet dédié aux risques ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)).

Des informations complémentaires sur les conséquences des SIS pour l'urbanisme sont consultables sur le site de la DREAL Pays-de-La-Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/consequences-pour-l-urbanisme-a4353.html>.

Pour toutes les questions techniques, le service risques naturels et technologiques de la DREAL se tient à votre disposition : 02 72 74 76 30 – [srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice,

Adjointe au Chef du Service  
Risques Naturels et Technologiques



Sophie LAVIGNE

Copies :

- Préfecture de la région Pays de la Loire
- Sous-préfectures
- ARS, ASN, DDT
- UD 85
- Communes concernées par les SIS :
  - Les Brouzils ([mairie@les-brouzils.fr](mailto:mairie@les-brouzils.fr))

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS GAGNEREAUD à LES BROUZILS

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 17/11/2021

Nom : GAGNEREAUD  
Adresse : nullBelle Noue  
Commune principale : LES BROUZILS (85038)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : F - Industries extractives  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 12/05/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00063580101

Ancien identifiant SIS : 85SIS10965

Description<sup>1</sup> : La société GAGNEREAUD a exploité au moins deux années un site de laverie de minerais d'antimoine. Le dossier de cessation d'activité et le diagnostic de pollution des sols n'ont pas été transmis à l'inspection des installations classées. Les boues gérées sur le bassin contenaient également de l'arsenic. Une pollution à l'antimoine et à l'arsenic est suspectée et aucun diagnostic environnemental n'a été produit en fin d'activité. Il convient de conserver la mémoire de ce terrain et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'état du sol et l'usage envisagé.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/03/2022

Description<sup>3</sup> : La société GAGNEREAUD a exploité au moins deux années un site de laverie de minerais d'antimoine. Le dossier de cessation d'activité et le diagnostic de pollution des sols n'ont pas été transmis à l'inspection des installations classées.  
Observations: L'ancien bassin à boues peut contenir de l'arsenic. Il convient de conserver la mémoire de ce terrain et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'état du sol et l'usage envisagé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

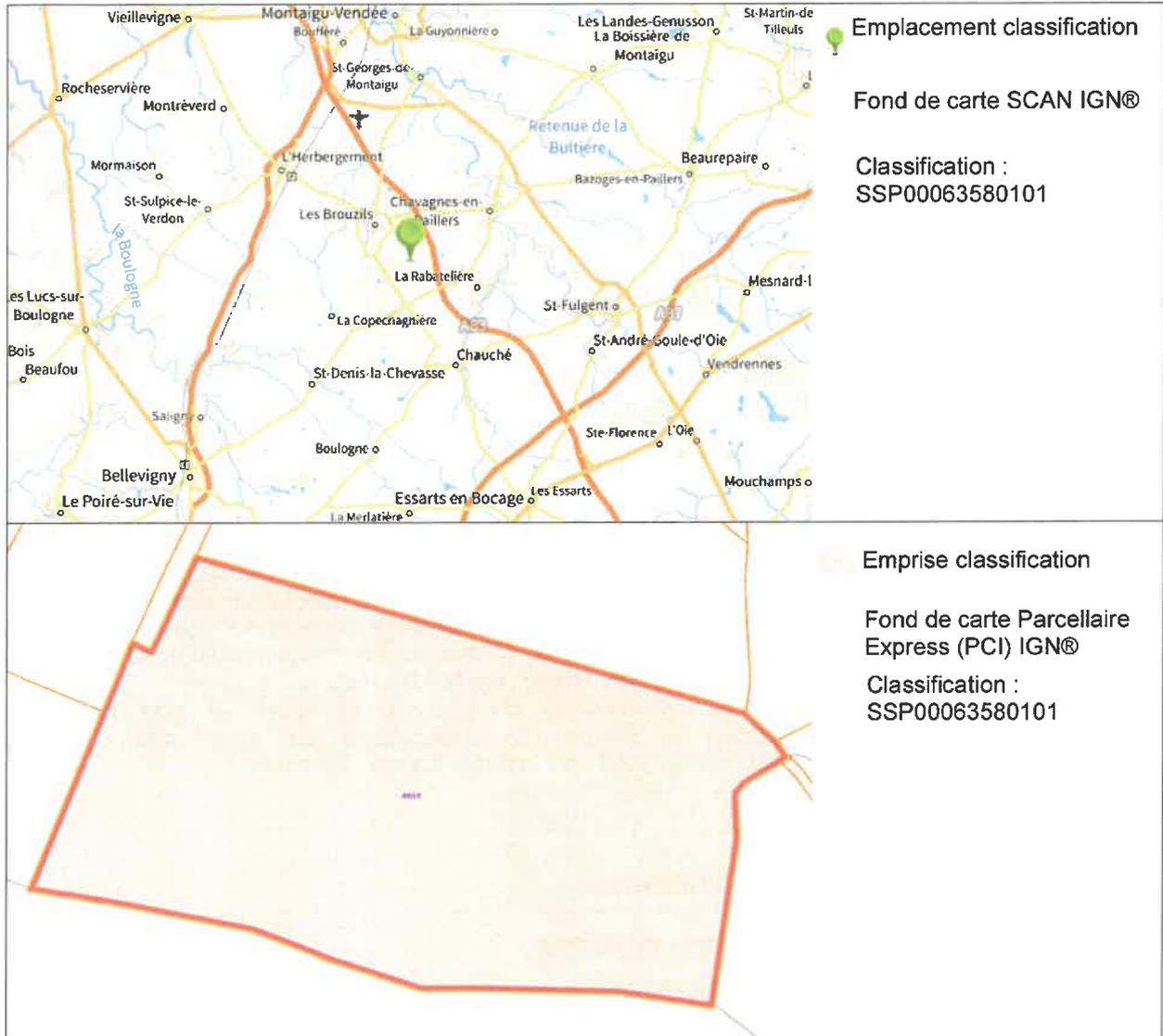
Documents associés : Non renseigné

# Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Les Brouzils	1	XA	0019	85

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :-144796.3391163654, Lat. :5920996.853664789

Superficie estimée :

39171 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SIS\_Annexe 1

Annexe 1 – Site potentiel pour intégration de la future base de données sur les SIS en Vendée (85)  
**Communauté de communes Saint-Fulgent-Les Essarts**

<b>Nom usuel du site</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Identifiant SIS</b>
GAGNEREAUD	Belle Noue	Les Brouzils	SSP000063580101

